

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le 11/12/2023

A

Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée **AB 1410**, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 €, dont le siège est à PESSAC (33600), 2 avenue Gustave Eiffel, identifiée au SIREN sous le numéro 532063872 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Madame Anaïs BEVILACQUA agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence ou la représentation des membres suivants :

Sont présents :

- Madame Anaïs BEVILACQUA propriétaire de 500 parts sociales numérotées de 1 à 500.

- Madame Ophélie PISADOR, en sa qualité de candidate aux fonctions de nouveau gérant.

Total des titres sociaux présents ou représentés : 500 titres sur les 500 composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

I / Cession de la pleine propriété des 500 parts sociales qui constituent la société.

II/ Nomination du nouveau gérant

III/ Donner tous pouvoirs à Madame Ophélie PISADOR, en sa qualité de nouveau gérant de la société à l'effet d'accomplir les formalités.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale des associés décide de céder la pleine propriété de 500 parts sociales numérotées de 1 à 500 appartenant à Madame Anaïs BEVILACQUA, à la société dénommée PISADOR HOLDING, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 993736081.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE TROIS CENTS EUROS (192 300,00 EUR).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

oP

AB

RESOLUTION N°2

L'assemblée générale des associés décide de nommer Madame Ophélie PISADOR afin d'assurer la gérance de la société sans limitation de durée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

RESOLUTION N°3

L'assemblée générale des associés décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de substituer, à Madame Ophélie PISADOR, en sa qualité de nouveau gérant de la société à l'effet de signer tous documents et actes nécessaires pour parvenir à la réalisation des résolutions ci-dessus.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

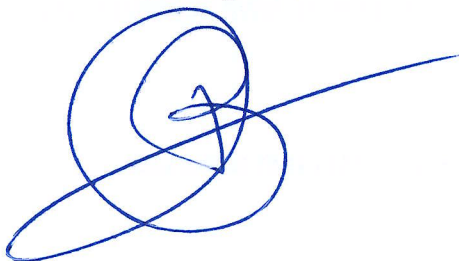
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Pour copie certifiée conforme

Madame BEVILACQUA
Ancien gérant



Madame PISADOR
Nouveau gérant

